

Le **41** *en*  **BONNE**  
**SANTÉ**

**2022 / 2028**



**Loir & Cher**  
LE DÉPARTEMENT



# 9 ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET VALORISER LES TERRITOIRES RURAUX AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ.

**CRÉER** une mission « promotion de la santé »

**CONFORTER** l'agence d'attractivité dans son rôle de promotion de la santé

**RENFORCER** l'accompagnement des futurs professionnels de santé

**AIDER** à l'installation des professionnels de santé

**SOUTENIR** l'investissement vers les structures de santé

**REFONDER** l'organisation des consultations médicales

**INNOVER** pour lutter contre la désertification médicale

**PRÉSERVER** une jeunesse en bonne santé

**ACCOMPAGNER** l'investissement des structures de formation





# 1 CRÉER UNE MISSION «PROMOTION DE LA SANTÉ»

**Recruter** un chargé de mission santé afin de représenter le département lors de déplacements prospectifs (*congrès professionnels, instituts de formation, facultés...*).  
Intensifier notre marketing territorial auprès de professionnels de santé.

**Objectif :** passer de 1 à 2 postes sur le sujet de la promotion de la santé.

Estimation

**75 000 € / an**

# 2

## CONFORTER LE RÔLE DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DANS LA PROMOTION DE LA SANTÉ

**Renforcer** la prospection des professionnels et futurs professionnels de santé.

**Mettre** en place d'une stratégie digitale offensive.

**Objectif :** accompagner les professionnels de santé dans leurs projets d'installation (*environnement de travail et vie familiale*).

Be  
LC

Agence  
d'attractivité  
de Loir & Cher

100 000 € / an





# 3 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**Inciter** à la primo-installation en Loir-et-Cher :

- Pour les internes de médecine générale : versement d'une bourse de 12 000 € (500 € mensuels sur les 2 dernières années d'étude).
- Pour les étudiants du paramédical : versement d'une bourse de 6 000 € (500 € mensuels sur leur dernière année de formation).
- Mise en place d'une convention d'obligation d'exercer sur le territoire pendant 3 ans.

Estimation

**180 000 € / an**





# 3 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES FUTURS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**Revalorisation** à hauteur de 1 500 € de l'allocation départementale pour les internes en médecine effectuant leur stage long de dernière année. Extension de ce dispositif aux étudiants du paramédical selon les mêmes conditions.

30 000 € / an

**Création** d'une cellule d'accompagnement pour l'aide à la mobilité et au logement pour les professionnels et futurs professionnels de santé.

**Objectif :** accompagner financièrement les futurs professionnels de santé pour leurs études, et les encourager à s'installer dans le Loir-et-Cher.



# 4 AIDER À L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

**Aide** à l'achat de matériel pour la première installation des professionnels de santé libéraux en fonction du plateau technique lié à la profession (*aide pouvant atteindre 20 000 €*).

**Convention d'obligation d'exercer 3 ans en Loir-et-Cher.**

Estimation

**70 000 € / an**

**Création** d'un pack **Merci Doc'** à destination des maîtres de stage sous forme de gratifications pour 2 personnes pour des évènements de prestige sur le territoire.

**15 000 € / an**

**Objectif** : faciliter l'installation sur le territoire.







# 5 SOUTENIR L'INVESTISSEMENT VERS LES STRUCTURES DE SANTÉ

**Aide** à la création et à l'extension des maisons de santé ou structures de soins sur l'ensemble du territoire.

**En contrepartie** : engagement d'exercer sur le territoire pendant minimum 5 ans après l'octroi de l'aide.

**Possibilité** pour le département de se porter garant des emprunts professionnels auprès d'organismes bancaires.

**Objectif** : développer le réseau des maisons de santé et cabinets médicaux.

Estimation

**180 000 € / an**





# 6 REFONDER L'ORGANISATION DES CONSULTATIONS MÉDICALES

**Développer et pérenniser** le soutien départemental aux dispositifs PAÏS et SOS docteur (*unités de soins non programmés*).

**Subvention prévisionnelle** en fonction de l'activité réelle.

**Objectif :** améliorer l'offre de soins non programmés et désengorger les services des urgences.

Estimation haute

**400 000 € / an**



# 7 INNOVER POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

**Favoriser** le développement des dispositifs de télémédecine et de télé-expertise sur le modèle de la commune de Suèvres.

**Développer** l'accompagnement des assistants territoriaux universitaires.

**Étude d'un projet** de cabinet médical ambulatoire en milieu rural, en partenariat avec le département de l'Indre-et-Loire.

**Objectif :** réduire l'isolement des territoires ruraux dans l'accès aux soins.

Estimation

**200 000 € / an**





# 8 PRÉSERVER UNE JEUNESSE EN BONNE SANTÉ

**Dans les collèges :** mise en place d'ateliers de prévention des troubles posturaux du rachis et d'ateliers de nutrition, en partenariat avec la direction de l'éducation et l'Union régionale des professionnels de santé des masseurs-kinésithérapeutes libéraux.

**Objectif :** réduire les consultations liées aux mauvaises habitudes alimentaires et posturales.

Estimation

**50 000 € / an**





# 9 ACCOMPAGNER L'INVESTISSEMENT DES STRUCTURES DE FORMATION

**Exemple :** accompagnement à l'investissement d'un nouveau campus universitaire dédié à la formation des infirmiers, des aides soignants, des ambulanciers et d'un centre d'enseignement des soins d'urgence.

**Objectif :** augmenter les offres de formation de qualité pour inciter les jeunes à venir étudier en Loir-et-Cher.

**Budget à définir**





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

